

# CHARTRE INFORMATIQUE à l'usage des élèves de l'école et utilisateurs des FabLab.

Les Fablabs sont un réseau mondial de laboratoires locaux, qui rendent possible l'invention en ouvrant aux individus l'accès à des outils de fabrication numérique.

Les EFS de Fann et Dial Diop bénéficient d'un espace Fablab, espace de formation aux usages du numérique, en appui à la lutte contre la fracture numérique dans l'éducation au Sénégal.

Les écoles franco-sénégalaises s'efforcent d'offrir aux élèves et personnels les meilleures conditions de travail grâce aux installations et matériels numériques. La présente charte précise les règles de bon usage des ressources numériques à vocation pédagogique mises à leur disposition. Cette charte vient en annexe du règlement intérieur de l'école et s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur au Sénégal.

## 1) Champ d'application.

L'ensemble des règles et observations énumérées ci-dessous s'applique aux élèves de l'école, aux enfants et tous les acteurs extérieurs qui, dans le cadre de l'enseignement qui leur est dispensé, sont amenés à utiliser les ressources informatiques à vocation pédagogique de l'établissement. On entend par ressources numériques à vocation pédagogique l'ensemble constitué par le réseau, les serveurs, les stations de travail du FabLab, les périphériques, les logiciels, l'accès à Internet et les installations dans les classes.

## 2) Conditions d'accès aux ressources informatiques

L'accès aux ressources informatiques à vocation pédagogique de l'école se fait sous la responsabilité du directeur d'école et sous le contrôle de l'animateur aux usages numériques, de l'enseignant en charge de sa classe, et de tout autre utilisateur hors temps scolaire.

L'utilisation de ces ressources se fait dans le cadre des projets pédagogiques ou de l'enseignement dispensé. Toute autre utilisation, sauf autorisation ou convention signée par le directeur de l'école est strictement interdite.

## 3) Administration des ressources pédagogiques

L'équipe enseignante veille à l'application des règles définies dans la présente charte et des consignes de sécurité informatique. L'utilisation des ressources matérielles ou logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment de la loi sur l'informatique et les libertés.

## 4) Règles à respecter

L'usage des ressources pédagogiques implique le respect des règles énumérées ci-dessous. Ces dernières ont pour objectifs d'assurer :

le respect de l'autre consiste à :

- Ne pas chercher à s'approprier le mot de passe de son compte,
- Ne jamais ouvrir, modifier ou effacer ses fichiers et de façon plus générale ne jamais essayer d'accéder à des informations lui appartenant sans son autorisation,
- Utiliser un langage correct dans les messages qui lui sont envoyés,
- Ne pas porter atteinte à son intégrité ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes, images provocants ou pénalement répréhensibles,
- Ne pas masquer sa propre identité.

Le respect des ressources mises à disposition qui implique l'observation rigoureuse des conditions suivantes, à savoir :

Ne pas chercher à modifier la configuration des stations de travail ou des micro-ordinateurs portables prêtés,  
Apporter un soin particulier au matériel confié,  
Ne pas chercher à modifier ou détruire des données du réseau,  
Ne pas utiliser les listes d'adresses électroniques à d'autres fins que des objectifs pédagogiques ou éducatifs,  
Ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services, et notamment ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou introduire des programmes nuisibles (virus, logiciels espions ou autres).

Vous êtes responsable de

**La sécurité** : savoir travailler sans abîmer les machines et sans mettre en danger les autres utilisateurs.

**La propreté** : laisser le Lab aussi propre que vous ne l'avez trouvé.

**Du rangement**: les matériels et mobiliers utilisés doivent être rangés après leur utilisation.

**La continuité** : signaler tout incident à l'animateur, qui relaiera auprès de la direction.

#### 4) Règles particulières pour l'usage d'Internet.

L'utilisation d'Internet doit se faire exclusivement dans le cadre des projets pédagogiques ou de l'enseignement dispensé.

En particulier :

- L'accès à Internet se fait toujours en présence d'un adulte et sous la seule responsabilité de l'enseignant qui autorisera la connexion à des sites.
- La connexion à des services de dialogue en direct ou à des forums de discussion doit être encadrée dans les conditions définies ci-dessus.
- La recherche volontaire de sites inappropriés (sites aux contenus pornographiques, xénophobes, violents, racistes...) est strictement interdite.
- Le téléchargement de quelque programme que ce soit est interdit.

Enfin, dans le cadre de la protection des mineurs, l'élève ne devra jamais laisser son nom, sa photo, son adresse, son numéro de téléphone ou tout autre signe facilitant son identification sur Internet.

## Attestation du responsable légal de l'élève

Je soussigné(e)

M. Mme .....

Responsable légal de l'enfant:

Nom :

Prénom :

Classe :

reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique des écoles franco-sénégalaises Dial Diop et Fann.

Date:

Signature du responsable légal :